Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Arrêté du 4 juillet 2008 définissant le modèle des attestations relatives à la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs de certains véhicules affectés aux transports routiers de marchandises ou de voyageurs

NOR: DEVT0816262A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

Vu le décret n° 2007-1340 du 11 septembre 2007 relatif à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules affectés aux transports routiers de marchandises ou de voyageurs, et notamment ses articles 7, 9 et 18;

Vu l'avis émis le 25 juin 2008 par le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie ; Sur la proposition du directeur général de la mer et des transports,

Arrête:

- **Art. 1**er. Les modèles types des attestations prévues aux articles 7, 9 et 18 du décret du 11 septembre 2007 susvisé sont conformes aux modèles types annexés au présent arrêté. Ces attestations sont imprimées sur papier blanc, de format 14,7 cm × 9,9 cm.
- **Art. 2. –** Les présentes dispositions entrent en vigueur à compter du 10 septembre 2008 pour les conducteurs du transport routier de voyageurs et à compter du 10 septembre 2009 pour ceux du transport routier de marchandises.
- **Art. 3.** Le directeur général de la mer et des transports est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 juillet 2008.

Pour le ministre et par délégation : Le directeur général de la mer et des transports, D. Bursaux

<u>Texte précédent</u> <u>Page suivante</u> <u>Texte suivant</u>

RECTO

ATTESTATION D'EXERCICE D'UNE ACTIVITE DE CONDUITE A TITRE PROFESSIONNEL

de véhicules pour la conduite desquels un permis C, EC, D ou ED est requis Nom de l'entreprise : N°SIRET: Adresse: Nom du responsable légal : Atteste que M (nom, prénom, date de naissance, adresse): Titulaire du permis de conduire C délivré le EC délivré le ED délivré le Titulaire du permis de conduire D délivré le □ Exerce à titre professionnel une activité de conduite de véhicules (permis C, EC, D ou ED) depuis le : □ N'a pas interrompu cette activité de conduite depuis plus de 10 ans au (date de reprise d'activité) Cachet de l'entreprise et signature du responsable : Date de délivrance de l'attestation : Signature du titulaire :

VERSO

Formation obligatoire des conducteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs

Décret n°2007-1340 du 11 septembre 2007

A conserver par le conducteur

RECTO

ATTESTATION DE FORMATION INITIALE MINIMALE OBLIGATOIRE			
Nom de naissance : Nom d'épouse : Prénom (s) :	Attestation délivrée par :		
Prenom (s): Date et lieu de naissance: Adresse:	Centre agréé par décision administrative du : Nom du responsable du centre de formation agréé :		
Permis de conduire délivré le : - catégorie C : - catégorie EC :	Date de délivrance de l'attestation :		
□ Réussite au test final FIMO le : □ Réussite au test final PASSERELLE le : Qualité du titulaire : Conducteur □ ; Formateur □ ; Moniteur d'entreprise □ Signature du titulaire :	Cachet et signature :		

VERSO

Formation obligatoire des conducteurs du transport routier de marchandises

Décret n°2007-1340 du 11 septembre 2007

A conserver par le conducteur et à présenter à tout contrôle

RECTO

ATTESTATION DE FORMATION INITIALE MINIMALE OBLIGATOIRE				
Nom de naissance : Nom d'épouse : Prénom (s) :	Attestation délivrée par :			
Date et lieu de naissance : Adresse :	Centre agréé par décision administrative du : Nom du responsable du centre de formation agréé :			
Permis de conduire délivré le : - catégorie D : - catégorie ED :	Date de délivrance de l'attestation :			
□ Réussite au test final FIMO le : □ Réussite au test final PASSERELLE le : Qualité du titulaire : Conducteur □ ; Formateur □ ; Moniteur d'entreprise □ Signature du titulaire :	Cachet et signature :			

VERSO

Formation obligatoire des conducteurs du transport routier de voyageurs

Décret n°2007-1340 du 11 septembre 2007

A conserver par le conducteur et à présenter à tout contrôle

RECTO

ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE			
Nom de naissance : Nom d'épouse : Prénom (s) :	Attestation délivrée par :		
Date et lieu de naissance : Adresse :	Centre agréé par décision administrative du : Nom du responsable du centre de formation agréé :		
Permis de conduire délivré le: - catégorie C : - catégorie EC : Qualité du titulaire: Conducteur Formateur Moniteur d'entreprise [
•	Cachet et signature : délivrance ou de la date d'expiration de l'attestation antérieure oit jusqu'au		

VERSO

Formation obligatoire des conducteurs du transport routier de marchandises

Décret n°2007-1340 du 11 septembre 2007

A conserver par le conducteur et à présenter à tout contrôle

RECTO

ATTESTATION DI	FORMATION	CONTINUE	ORI IGATOIRE

ATTESTATION	DE FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE
Nom de naissance :	Attestation délivrée par :
Nom d'épouse :	
Prénom (s):	
Date et lieu de naissance :	
	Centre agréé par décision administrative du :
Adresse:	
	Nom du responsable du centre de formation agréé :
Permis de conduire délivré le :	
- catégorie D :	
- catégorie ED :	Date de délivrance de l'attestation :
Qualité du titulaire :	
Conducteur □; Formateur □; Moniteur d'entre	eprise □
	Cachet et signature :
Signature du titulaire :	·
Cette attestation est valable 5 ans à compter de sa d	late de délivrance ou de la date d'expiration de l'attestation antérieure Soit jusqu'au

VERSO

Formation obligatoire des conducteurs du transport routier de voyageurs

Décret n°2007-1340 du 11 septembre 2007

A conserver par le conducteur et à présenter à tout contrôle

Texte précédent Page précédente Page suivante **Texte suivant** Signature du titulaire :

ANNEXE 6

RECTO

ATTESTATION DE SUIVI DE LA PREMIERE SESSION DE FCO Nom et adresse du centre de formation agréé : Nom du responsable légal : Atteste que M (nom, prénom, date de naissance, adresse) : A suivi la première session de 3 jours du stage de FCO marchandises □ voyageurs □ Du au La deuxième session de 2 jours doit être réalisée avant le : Date de délivrance de l'attestation : Cachet et signature du responsable du centre :

VERSO

Formation obligatoire des conducteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs

Décret n°2007-1340 du 11 septembre 2007

A conserver par le conducteur

Texte précédent Page précédente

Texte suivant